

HAND ACTU IDF

l'actualité du handball francilien
n°9 - 16 juin 2017

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL



interligues

Organisées à Créteil et Bonneuil-sur-Marne par le comité du Val-de-Marne, les finalités nationales des interligues a vu le **nouveau sacre de la sélection masculine Île-de-France Est** ! Nous adressons toutes nos félicitations au collectif et au staff.



Résultats

poule A

Antilles-Guyane 17 – 17 IFE
Antilles-Guyane 30 – 18 PIFO
IFE 22 – 16 PIFO

poule B

La Réunion 16 – 21 Alsace
La Réunion 28 – 27 Provence-Alpes
Alsace 29 – 30 Provence-Alpes

places 5-6

PIFO 26 – 24 La Réunion

places 3-4

Antilles-Guyane 22 – 24 Alsace

finale

IFE 27 – 24 Provence-Alpes

Résultats féminins

poule A

Antilles-Guyane 00 – 00 Pays-de-la-Loire
Antilles-Guyane 13 – 14 Alsace
Pays-de-la-Loire 14 – 23 Alsace

poule B

La Réunion 17 – 18 Auvergne
La Réunion 18 – 28 Midi-Pyrénées
Auvergne 24 – 17 Midi-Pyrénées

places 5-6

Pays-de-la-Loire 23 – 19 La Réunion

places 3-4

Antilles-Guyane 14 – 23 Midi-Pyrénées

finale

Alsace 21 – 18 Auvergne

sommaire

Excellence sportive

- la sélection masculine IFE championne de France des interligues p. 1
- les pensionnaires du CER de Fontainebleau sont vice-championnes de France UNSS p. 2

Championnats nationaux

- Classement des clubs franciliens p. 3

Informations fédérale

- modifications règlementaires pour 2017-2018 concernant les joueuses et joueurs inscrits dans le PPF p. 4

Assemblée générale

- rappel p. 5



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE
DE HANDBALL

13 allée Jacques-Brel - 92240 Malakoff

tél : 01 48 48 48 81

5800000@ffhandball.net

championnat de France UNSS

Les pensionnaires du centre d'entraînement régional de Fontainebleau étaient engagées avec leur équipe représentant le collège La Vallée (Avon, 77) dans les championnats de France UNSS minimex excellence.

Résultats

• mercredi 7 juin

Avon 26 – 07 Vaulx-en-Velin

Avon 24 – 09 Loures-Barousse

• jeudi 8 juin

Avon 26 – 06 Dijon

¼ de finale **Avon 18** – 05 Nay

• vendredi 9 juin

½ finale **Avon 12** – 11 Strasbourg

Finale **Avon 12** – 17 Besançon

Le collège la Vallée d'Avon obtient la médaille d'argent et termine vice-champion de France 2017.



résultats nationaux des clubs franciliens

Le dernier numéro faisait un focus sur les titres et accessions à l'échelon supérieur de nos clubs.

Retour aujourd'hui sur l'ensemble des résultats en championnat de France des clubs franciliens, à commencer par les moins de 18 ans.

MOINS DE 18 ANS FÉMININS

Championnat Garçonnet

L'Ent. Aulnay / Blanc-Mesnil sur le podium ! (3^e place)

HBC Serris VE : éliminé en 1/4 de finale

Issy-Paris Hand : éliminé en 1/8^e de finale

Championnat Élite

Le HB Brie 77 sur le podium ! (3^e place)

Championnat Excellence

Le Paris Galaxy sur le podium ! (3^e place)

Cergy HB : éliminé en 1/4 de finale

Stella Sports S'-Maur : éliminé en 1/8^e de finale

ASV Chatenay-Malabry : éliminé en 1/8^e de finale

Challenge Honneur

Ent. Sud 93 : éliminé en 1/8^e de finale

Clubs non qualifiés pour les phases finales

Ent. Palaiseau / Ouest-Essonne : 2^e de la poule 3 du Challenge de France

Villiers EC : 3^e de la poule 3 du Challenge de France

Val-d'Orge HB : 4^e de la poule 3 du Challenge de France

ES Montgeron : 5^e de la poule 3 du Challenge de France

S'-Quentin-en-Yvelines HB : 5^e de la poule 4 du Challenge de France

HBC Antony : 6^e de la poule 3 du Challenge de France

MOINS DE 18 ANS MASCULINS

Championnat Falcony

L'US Ivry champion !

US Créteil : finaliste

Paris Galaxy : 4^e place

AS St-Mandé : éliminé en 1/8^e de finale

Championnat Élite

Le Tremblay-en-France HB champion !

Ent. Aubervilliers / Pierrefitte : 4^e place

Ent. Val-d'Oise : éliminé en 1/4 de finale

Métropole HB 78 : éliminé en 1/8^e de finale

Championnat Excellence

Ent. Massy EHB / Savigny HB91 : éliminé en 1/8^e de finale

Challenge Honneur

L'AC Boulogne-Billancourt champion !

HB Brie 77 : éliminé en 1/4 de finale

Ent. Sud 93 : éliminé en 1/4 de finale

Clubs non qualifiés pour les phases finales

Ent. Pontault / Torcy 77 : 3^e de la poule 4 du Challenge de France

Ent. Lagny / Serris 77 : 4^e de la poule 4 du Challenge de France

Ent. Stella / ASA Maisons-Alfort 94 : 5^e de la poule 4 du Challenge de France

Val-d'Orge HB : 6^e de la poule 4 du Challenge de France

NATIONALE 3 FÉMININE

poule 4

HBC Serris VE : 7^e place
Villiers EC : 9^e place

poule 5

US Palaiseau : 1^{re} place, accession N2
Blanc-Mesnil Sport : 5^e place
Cergy HB : 6^e place
Aulnay HB : 7^e place
USM Malakoff : 8^e place
ES Sucy : 9^e place
HBC Antony : 11^e place, relégation sportive en pré-nationale

NATIONALE 3 MASCULINE

Champion de France : HBC Serris VE

poule 3

Villemomble HB : 1^{re} place, accession N2
Chaville HB : 3^e place
Paris SC : 7^e place
AS S^t-Mandé : 10^e place, relégation sportive en pré-nationale (potentiellement repêchable)

poule 4

HBC Serris VE : 1^{re} place, accession N2
Stade de Vanves : 2^e place
S^t-Gratien Sannois HBC 1B : 3^e place
CSM Puteaux : 4^e place
Ent. Plesséenne HB : 6^e place
Bois-Colombes Sports : 8^e place
Stella Sports S^t-Maur : 9^e place
Marolles HB : 10^e place, relégation sportive en pré-nationale (repêchable)

poule 5

US Lagny : 1^{re} place, accession N2
Morsang-Fleury HB : 2^e place, accession N2
S^t-Michel Sports : 3^e place
ASA Maisons-Alfort : 4^e place
HBC Franconville : 5^e place
Le Chesnay YHB : 7^e place
ES Vitry : 12^e place, relégation sportive en pré-nationale

poule 6

Issy HB Masc. : 5^e place

NATIONALE 2 FÉMININE

poule 2

Paris HB : 3^e place
AS Montigny-le-Bretonneux : 5^e place
Villemomble HB : 6^e place
Ent. Noisy-le-Grand / Gagny 1B : 8^e place
CM Aubervilliers : 10^e place, relégation sportive en N3

poule 3

Stella Sports S^t-Maur 1B : 5^e place

NATIONALE 2 MASCULINE

Champion de France : Paris-S^t-Germain HB 1B

poule 2

Torcy HB MLV : 1^{re} place, accession N1
AS St-Ouen-l'Aumône : 2^e place
Savigny HB91 : 11^e place, relégation sportive en N3

poule 3

Réveil de Nogent HB : 2^e place
Tremblay-en-France HB 1B : 9^e place
Ent. Asnières / Colombes / Clichy : 10^e place
Massy EHB : 11^e place, relégation sportive en N3
CSA Kremlin-Bicêtre : 12^e place, relégation sportive en N3

poule 4

Paris-S^t-Germain HB 1B : 1^{re} place, accession N1
HBC Livry-Gargan : 2^e place

NATIONALE 1 FÉMININE

poule 1

HBC Conflans : 12^e place, relégation sportive en N2

poule 2

US Alfortville : 7^e place
Issy-Paris Hand 1B : 10^e place
Val-d'Orge HB : 11^e place, relégation sportive en N2
Aulnay HB : 12^e place, relégation sportive en N2

NATIONALE 1 MASCULINE

poule 1 des play-downs

AC Boulogne-Billancourt : 5^e place
US Créteil 1B : 9^e place
US Ivry 1B : 11^e place, relégation sportive en N2

D2 FÉMININE

Ent. Noisy-le-Grand / Gagny : 2^e place
Stella Sports S^t-Maur : 11^e place, relégation sportive en N1

LNH PROLIGUE

Champion de France : Tremblay-en-France HB
Massy EHB : vainqueur des play-offs, accession à la Lidl StarLigue
UMS Pontault-Combault : demi-finaliste des play-offs
S^t-Gratien Sannois HBC : 14^e place, relégation sportive en N1

LFH

Issy-Paris Hand : 3^e place des play-offs

LNH LIDL STARLIGUE

Champion de France : Paris-S^t-Germain HB
US Ivry : 9^e place
US Créteil : 13^e place, relégation sportive en LNH ProLigue

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES COMPLÉMENTAIRES POUR 2017-2018

Conseil d'administration fédéral

Consultation des présidents de ligues et de comités par voie électronique entre le 17 et le 26 mai 2017

Exposé des motifs :

Voeu présenté par la DTN et la COC fédérale

Le décret 2016-1286 du 29 septembre 2016 relatif au sport de haut niveau impose à chaque fédération de « présenter un projet décliné en deux programmes (programme d'excellence sportive et programme d'accession au sport de haut niveau) et renseigner obligatoirement cinq axes stratégiques dont les critères d'inscription sur liste ministérielle ».

Dans le cadre de la définition du nouveau PPF pour l'Olympiade 2017-2020, la DTN a, dans chacun des secteurs féminin et masculin, souhaité redéfinir les conditions dans lesquelles les joueurs inscrits en pôle espoirs peuvent être autorisés à évoluer dans catégories d'âge et des niveaux de jeu supérieurs.

L'objectif est triple :

- orienter les athlètes à meilleur potentiel vers un niveau de jeu qui corresponde à une évolution sportive vers le très haut niveau, tout en tenant compte des origines géographiques de chacun,
- mieux identifier les sportifs qui doivent être accompagnés individuellement par le soutien financier des Régions, des DRDJSCS, des ligues,
- garantir aux athlètes des périodes de repos et récupération.

Spécifiquement dans le secteur féminin, une distinction est également opérée entre les joueuses inscrites en site d'accession et celles en site d'excellence.

Conformément au nouveau schéma et principes d'organisation du PPF 2017-20, validé par l'assemblée générale fédérale du 1er avril 2017, la traduction réglementaire ci-dessous est proposée au conseil d'administration fédéral.

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2017 pour la saison 2017-2018.

Étape complémentaire prévue pour la saison 2018-2019 s'agissant des joueuses en site d'excellence qui ne pourront plus évoluer en N3F.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

36.2.5

Les joueuses de 15 et 16 ans et ainsi que les joueurs de 16 ans, inscrit(e)s sur les listes des pôles espoirs, peuvent être autorisé(e)s à évoluer en compétitions nationales et régionales « plus de 16 ans », après accord conjoint de la DTN et de la commission médicale nationale. L'autorisation ne sera effective qu'après enregistrement dans Gesthand, sous peine de match perdu par pénalité.

Dans le cadre de l'accompagnement des sportifs inscrits dans le Parcours de performance fédéral (PPF), des dispositions particulières s'appliquent en fonction de l'âge des athlètes et de leur situation en pôle espoirs.

a) Filière masculine du PPF

– Joueurs de 14 ans

Les joueurs de 14 ans, inscrits par la DTN sur les listes des pôles Espoirs, sont autorisés à évoluer en compétitions nationales et territoriales « moins de 18 ans ».

– Joueurs de 16 ans

Les joueurs de 16 ans, inscrits par la DTN sur les listes des pôles espoirs, sont autorisés à évoluer en compétitions nationales et de plus haut niveau territorial « plus de 16 ans ».

Les joueurs inscrits en pôle espoirs et d'un âge non visé ci-dessus ne peuvent évoluer que dans leurs catégories d'âge.

b) Filière féminine du PPF

Joueuses en site d'accession :

– Joueuses de 14 ans

Les joueuses de 14 ans, inscrites par la DTN sur les listes des pôles Espoirs en site d'accession, sont autorisées à évoluer dans les compétitions nationales ou territoriales « moins de 18 ans ».

– Joueuses de 15 ans

Les joueuses de 15 ans, inscrites par la DTN sur les listes des pôles espoirs en site d'accession, sont autorisées à évoluer en compétitions nationales et de plus haut niveau territorial « plus de 16 ans ».

Cette autorisation est maintenue la saison suivante pour les joueuses qui ne seront pas inscrites sur les listes des pôles espoirs en site d'excellence.

Joueuses en site d'excellence :

Les joueuses de 15, 16 et 17 ans, inscrites par la DTN sur les listes des pôles Espoirs en site d'excellence, devront obligatoirement évoluer en compétitions nationales « plus de 16 ans » :

- pour la saison 2017-2018 : en championnat LFH ou D2F ou N1F ou N2 F ou N3 F, ainsi qu'en coupe de France nationale,
- à partir de la saison 2018-2019 : en championnat LFH ou D2F ou N1F ou N2F, ainsi qu'en coupe de France nationale.

Elles ne seront pas autorisées à participer aux compétitions régionales ou territoriales, ni aux compétitions nationales « moins de 18 ans ».

c) Dispositions communes

Dans tous les cas visés au présent article, les autorisations seront enregistrées dans le logiciel Gesthand par la COC nationale, sous réserve du respect préalable des deux conditions cumulatives suivantes :

- le sportif devra être régulièrement qualifié par sa ligue régionale,
- un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball, établi postérieurement au 1^{er} juin de l'année civile en cours, devra avoir été téléchargé dans Gest'hand. Par dérogation aux dispositions de l'article 30.2.2 des règlements généraux, ce certificat sera exigé tous les ans dans le cadre du présent article.

Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans Gesthand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC de l'instance concernée.

Assemblée Générale

Nous vous rappelons que l'**assemblée générale ordinaire** de la ligue d'Île-de-France de handball se tiendra le **samedi 17 juin** au **CREPS de Chatenay-Malabry (92)**.

8:30 : Appel des délégués

9:15 : Ouverture de la séance

Nous vous remercions de mettre tout en œuvre, afin que votre club soit présent ou représenté à ce grand moment de notre vie associative.

Pour rappel :

- Le **MANDAT** est un pouvoir donné par un président de club à un membre licencié de son propre club. Si le président du club représente son club, il est le délégué de son club. Le membre licencié mandaté devient le délégué du club à la place du président empêché.

- La **PROCURATION** est un **POUVOIR** donné par un président de club à un délégué à l'AG d'un autre club (le président (e) de cet autre club ou bien le ou la licenciée que le président (e) de cet autre club aura mandaté (e) (voir plus haut) pour le représenter à l'AG)

> Un président de club délégué à l'AG peut donc détenir 2 procurations et il vote 3 fois

> Un mandataire de président de club délégué à l'AG peut donc détenir 2 procurations et il vote 3 fois

Attention au dépôt obligatoire des tampons de clubs !!!!!

Chaque délégué devra pouvoir justifier de son identité pour pouvoir voter.

Pour se rendre au CREPS d'Île-de-France Colette-Besson :

Adresse : 1 rue du Docteur-Le-Savoureux – 92291 Châtenay-Malabry

RATP

- Métro Ligne 13 : direction Châtillon-Montrouge, puis Bus 294 arrêt "Docteur-le-Savoureux".

- RER ligne B : direction Robinson, puis : Bus 195, arrêt "Mairie de Châtenay-Malabry" ou Bus 194

ou 294, arrêt "Docteur-le-Savoureux"

- RER ligne B : station La Croix-de-Berny puis : Bus 379 ou Bus Paladin 12 arrêt "Les Vallées"

ou Bus Paladin 4 arrêt "Mairie de Châtenay-Malabry".

Voiture

- En venant de province : A 86, direction Versailles, Antony, sortie Châtenay-Malabry.

- En venant de Paris : RN 20 jusqu'au rond-point de la Croix-de-Berny, puis RN 186, sortie Châtenay-Malabry.

Coordonnées GPS : 48.76667, 2.2788170

Parkings dans l'enceinte de l'établissement